

Mairie de Villeneuve-sur-Allier .

Code Postal 03460 Tél.: 04 70 43 30 05



ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

- Travaux sur clocher de l'Eglise -Arrêté n° 2025/042

Annule et remplace arrêté n° 2025/035 du 16 septembre 2025

Le Maire de la Commune de Villeneuve sur Allier,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 et L 2122-18;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

CONSIDÉRANT la demande en date du 10 octobre 2025 par l'entreprise BCM BONNET, Mr BONNET.

CONSIDÉRANT que pour effectuer des travaux sur le clocher de l'église, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRÊTE:

ARTICLE 1:

Du 13 au 17 octobre 2025 de 07 h 00 à 19 h 00, la chaussée rue de l'Eglise et rue du Presbytère 03460 Villeneuve sur Allier pourra être rétrécie à la circulation afin de permettre d'effectuer les travaux.

La circulation pourra être alternée à l'aide de panneaux B15 et C18.

Pour les besoins de ces travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h, 50 m avant et après le chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise BCM BONNET selon les directives de Monsieur le Maire.

ARTICLE 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux



Mairie de Villeneuve-sur-Allier

Code Postal 03460 Tél.: 04 70 43 30 05 «



lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de VILLENEUVE SUR ALLIER.

ARTICLE 5:

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CLERMONT FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessibles à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de communauté de Brigades de Gendarmerie de Moulins,
- Monsieur le Maire de Villeneuve sur Allier
- l'entreprise BCM BONNET

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VILLENEUVE SUR ALLIER, le 10 octobre 2025

Le Maire, Signature et cachet

Dominique DESFORGES-DESAMIN

